

Conseil de la métropole du 24 janvier 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
10 janvier 2020

Conseillers en exercice
70

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : M Michel QUERE

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 24 janvier 2020 à 16 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, Mme B. ABIVEN, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. D. CAP, M. T. FAYRET, Mme T. QUIGUER, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. Y. GUEVEL, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

Mme A. ARZUR, Mme N. BATHANY, Mme C. BELLEC, M. M. BERTHELOT, Mme C. BOTHUAN, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, M. M. COATANEA, Mme N. COLLOVATI, Mme A. DELAROCHE, M. D. FERELLOC, M. J. GOSSELIN, M. R. HERVE, Mme B. HU, M. R. JESTIN, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, M. R-J. LAURET, Mme J. LE GOIC-AUFFRET, Mme G. LE GUENNEC, Mme B. MALGORN, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MAZELIN, Mme I. MELSCOET, M. E. MORUCCI, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M. L. PERON, M. C. PETITFRERE, M. M. QUERE, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, M. B. SIFANTUS, M. H. TRABELSI, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme S. JESTIN, Vice-Présidentes.

Mme G. ABILY, M. P. APPERE, Mme S. BASTARD, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, M. Y. DU BUIT, M. P. GUEZENNEC, Mme P. HENAFF, M. P. KERBERENES, Mme A. LAGADEC, Mme D. LE CALVEZ , Mme M. LE LEZ, Conseillers.

ABSENT(S) N'AYANT PAS DONNE PROCURATION :

Mme N. BERROU-GALLAUD, Mme M-L. GARNIER, Conseillères.

C 2020-01-015 PROJETS ET EQUIPEMENTS METROPOLITAINS

Ports de plaisance du Château et du Moulin Blanc - Goëlette La Recouvrance - Approbation du projet d'avenant n°4 à la convention de délégation de service public pour la gestion, l'exploitation et l'animation des équipements portuaires d'intérêt métropolitain et de la Goëlette La Recouvrance

Le rapporteur, M. Michel GOURTAY
donne lecture du rapport suivant

PROJETS ET EQUIPEMENTS METROPOLITAINS – Ports de plaisance du Château et du Moulin Blanc - Goëlette La Recouvrance - Approbation du projet d'avenant n°4 à la convention de délégation de service public pour la gestion, l'exploitation et l'animation des équipements portuaires d'intérêt métropolitain et de la Goëlette La Recouvrance

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération n° C 2016-12-204 du 16 décembre 2016, Brest métropole a confié la délégation de service public pour la gestion des ports de plaisance du Château et du Moulin Blanc et de la Goëlette La Recouvrance à la société d'économie mixte Brest'aim, par un contrat d'une durée de 8 ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ce contrat a été complété par :

- un avenant n°1 (délibération C 2018-03-038 du 30 mars 2018) portant sur l'augmentation de 10 000 € de la part fixe de la redevance d'affermage,
- un avenant n°2 (délibération C 2018-10-158 du 12 octobre 2018) portant sur l'acquisition par le délégataire du premier étage de la « Capitainerie du port du Château » et sur l'extension de 48 m du ponton d'accostage de la Recouvrance située au 1er bassin du port de commerce.
- un avenant n°3 (délibération C 2019-10-223 du 4 octobre 2019) portant sur l'actualisation du programme pluriannuel de travaux 2017-2024 prévu à l'article 17.1 de la convention d'affermage

Le présent avenant n°4 a pour objet de créer une nouvelle sujétion de service public relative à l'accueil et l'organisation de la manifestation The Transat au sein du port du Château.

Le port de Brest a été retenu pour accueillir en mai 2020 le départ de la célèbre course au large The Transat organisée par OC Sport Pen Duick.

Aujourd'hui considérée comme l'une des trois grandes courses au large en solitaire dans le monde, aux côtés du Vendée Globe et de la Route du Rhum-Destination Guadeloupe, The Transat s'impose comme un rendez-vous clef du circuit de voile océanique professionnel. Réunissant les grandes classes du circuit et les plus innovantes, parmi lesquelles les ULTIMS, les multi 50, les IMOCA et les class 40, The Transat est une épreuve favorisant la mise en lumière de cette filière course au large.

Pour accueillir cette manifestation de grande ampleur dans des conditions optimales, il convient de compléter les sujétions de service public imposées au délégataire dans le cadre de la délégation de service public par la sujétion suivante :

- Accueil du départ de la course The Transat.

L'accueil de la course The Transat pour l'édition 2020 impliquera la libération et la mise à disposition des installations du port du Château pour une période comprise entre le 6 avril et le 10 mai 2020, ainsi que l'aménagement du plan d'eau selon le plan annexé validé par l'organisateur et Brest métropole.

Pour satisfaire à cette nouvelle sujétion de service public et prendre en compte son impact sur l'exploitation du port du Château, il est convenu le versement d'une contribution de Brest métropole d'un montant de 190 000 € TTC.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes :

- d'approuver le projet d'avenant n°4 à la convention de délégation de service public pour la gestion des ports de plaisance du Château et du Moulin Blanc et de la Goélette La Recouvrance, ci-annexé ;
- et d'autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des différents partenaires, à signer l'avenant et l'ensemble des actes découlant de leur mise en œuvre.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION ATTRACTIVITE-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE-EMPLOI-SOLIDARITE : FAVORABLE A LA MAJORITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOPTE A LA MAJORITE

Contre : Julie LE GOIC-AUFFRET

Abstention : le groupe "Brest Nouvelle Alternative"